



Sinistre sur véhicule suivi d'une plainte à la gendarmerie

Par **totof95**, le **27/03/2009** à **14:56**

Bonjour à tous,

J' habite à proximité de la forêt et il y a de temps en temps des travaux forestiers. Seulement la dernière fois que l'entreprise est venue travailler, elle a laissé trainé dans la forêt divers objets dont une roue d'engin de type tracteur (diamètre 180cm et environ 200 kg). Des jeunes se sont amusés à la faire rouler du haut de la côte (j'habite dans cette côte) et la roue a heurter de plein fouet mon véhicule.

Je n'étais pas présent à ce moment là et quand je suis revenu 15 minutes plus tard les jeunes avaient pris la fuite depuis longtemps.

Mon voisin a vu ce qui s'était passé et en a parlé aux gendarmes qui sont venus 1 heure après les faits.

Mais maintenant il ne répond plus aux convocations lancées par les forces de l'ordre pour témoigner par écrit.

De mon côté j'ai porté plainte contre les auteurs qui courent toujours.

Mon problème est le suivant :

Je souhaiterais me retourné contre cette société qui a laissé délibérément du matériel lui appartenant dans la forêt et sans protection. Il y a également un siège en métal leur appartenant très coupant en plein milieu du chemin de randonnée.

Il y a aussi mon voisin qui a eu son véhicule endommagé par la même roue et qui a porté plainte en même temps que moi.

Est-ce que sur le plan légal, cette société est dans son bon droit ?

Que devons-nous faire s'il vous plait ?

Merci d'avance pour vos réponses qui j'en suis sûr nous aiderons.

Cordialement TEL/ 0134297586

Par **chaber**, le **28/03/2009** à **11:13**

Bonjour,

Si vous êtes assuré dommages pour votre véhicule, vous avez certainement déclaré les faits à votre assureur.

Vous avez déposé plainte contre X et je suppose qu'à ce jour, les jeunes n'ont pas été retrouvés.

"le soi-disant témoin" a-t-il vu et reconnu les jeunes.?

Je doute fort qu'une plainte contre la société puisse aboutir. Néanmoins vous avez toujours la possibilité de la faire.